

ECA – ERNST & YOUNG CAMEROUN
BP 4456 DOUALA

PRICEWATERHOUSECOOPERS
BP 5689 DOUALA

Commissaires aux comptes

SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (SABC)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ETABLIS AU 31 DECEMBRE 2016**

SOMMAIRE

	Pages
<u>RAPPORT DE CONSOLIDATION</u>	2 - 6
<u>ETATS FINANCIERS</u>	
- BILAN ACTIF	9
- BILAN PASSIF	11
- COMPTE DE RESULTAT	13
- TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)	15 - 19
<u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	21 - 28
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>	30

SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (SABC)**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Actionnaires de la
Société Anonyme des Brasseries du Cameroun
"SABC"
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- l'audit des états financiers consolidés de la **Société Anonyme des Brasseries du Cameroun**, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir une situation nette de KFCFA 164 830 271 (dont part du groupe de KFCFA 154 883 686), y compris le résultat net de l'exercice de KFCFA 19 619 403 (dont part du groupe de KFCFA 18 458 856) ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

I - AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, le tableau financier consolidé des ressources et emplois pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux Etats Financiers.

À notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celui qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II - AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES REGLEMENTS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons pas obtenu le rapport de gestion du groupe. Par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Douala, le 22 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Lawrence Abunaw
Associé
Expert Comptable agréé CEMAC

**ECA - Ernst & Young
Cameroun**



Marcel Tchagongom
Associé
Expert Comptable agréé CEMAC

ANNEXE 1: PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe SABC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe SABC, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos observations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETATS FINANCIERS

BILAN – ACTIF

(En milliers de FCFA)

Exercice clos le : 31/12/2016

ACTIF	Exercice 2016			Exercice 2015
	BRUT	Amort./Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE			0	
Charges immobilisées	74 595		74 595	170 732
Immobilisations incorporelles			0	
Ecart d'acquisition	10 642 877	4 523 224	6 119 653	6 651 797
Autres immobilisations incorporelles	16 198 948	2 507 686	13 691 262	13 704 391
Immobilisations corporelles	563 087 652	373 275 005	189 812 646	205 754 202
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0		0	112 226
Immobilisations financières			0	
Impôts différés	16 279 561		16 279 561	15 647 598
Titres mis en équivalence	0		0	
Participations et créances attachées	2 853 282	462 914	2 390 368	1 357 369
Total (I)	609 136 914	380 768 829	228 368 085	243 398 315
ACTIF CIRCULANT			0	
			0	
			0	
Stocks	90 991 168	6 632 598	84 358 571	83 101 221
Créances et emplois assimilés				
Clients	12 673 864	2 620 560	10 053 304	7 694 374
Autres créances	33 482 218	4 598 385	28 883 834	22 430 868
Total (II)	137 147 251	13 851 542	123 295 708	113 226 463
TRESORERIE ACTIF			0	
	24 125 104	56 002	24 069 102	25 638 841
Total (III)	24 125 104	56 002	24 069 102	25 638 841
			0	
TOTAL ACTIF	770 409 269	394 676 374	375 732 895	382 263 619

BILAN - PASSIF

(En milliers de FCFA)

Exercice clos le : 31/12/2016

PASSIF	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	57 363 630	57 363 630
primes et Réserves consolidés	20 496 983	26 031 782
Ecart de conversion	0	0
Résultats nets (Part entreprise consolidante)	18 458 856	15 599 843
Autres Capitaux propres	58 564 217	59 270 245
Part de l'entreprise consolidante	154 883 686	158 265 500
Part des minoritaires	9 946 585	11 159 304
Capitaux propres de l'ensemble consolidé TOTAL (A)	164 830 271	169 424 804
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
Impôts différés		
Emprunts et dettes financières	2 417 462	7 396 996
Provisions financières pour risques et charges	43 885 659	43 231 208
TOTAL (B)	46 303 121	50 628 204
TOTAL CAPITAUX STABLES (I = A+B)	211 133 392	220 053 008
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 593 226	50 624 010
Autres Dettes	61 618 462	72 974 343
TOTAL (II)	109 211 688	123 598 353
TRESORERIE - PASSIF	55 387 815	38 612 259
TOTAL (III)	55 387 815	38 612 259
TOTAL PASSIF	375 732 895	382 263 619

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers de FCFA)

Exercice clos le : 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffres d'affaires	360 764 801	363 447 514
Production Stockée		
Production Immobilisé	-119 288	1 258 003
Autres produits d'exploitation	6 300 196	10 985 773
I- Production de l'exercice	366 945 710	375 691 290
Achats consommés	168 103 420	179 866 917
Services extérieurs et autres consommations	85 929 025	92 846 886
II- Consommations de l'exercice	254 032 445	272 713 803
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	112 913 264	102 977 487
Charges de personnel	41 751 770	39 002 106
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	71 161 494	63 975 381
Dotations aux amortissements & Provisions	36 268 481	28 965 062
Reprises de provisions		
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 893 013	35 010 320
Produits financiers	16 959	138 564
Charges financières	2 652 455	2 443 419
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	32 257 516	32 705 465
RESULTATS H.A.O	1 192 946	1 282 766
RESULTAT AVANT IMPOTS	33 450 463	33 988 231
Impôts exigibles sur résultats	14 463 023	13 715 515
Impôts différés	-631 963	3 492 269
RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES	19 619 403	16 780 447
Part dans les résultats nets des entreprises mises en équivalence	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 160 547	1 180 604
Part des minoritaires		
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	18 458 856	15 599 842

TAFIRE 1

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

1^{re} PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE 31/12/2016

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE
 - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
 + Produits encaissables restants } d'actif immobilisés

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	2 652 455	(TT) Transfert de charges d'exploitation	71 161 494
(SC) Pertes de change (SL) Charges H.A.O.	1 321 139	(UA) Revenus financiers	16 959
(SQ) Participations	0	(UE) Transferts de charges financières	
(SR) Impôts sur le résultat	13 831 060	(UC) Gains de change	
		(UL) Produits H.A.O.	2 647 583
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	17 804 654	Total (II)	73 826 036

CAFG : Total (II) - Total (I) 56 021 381 XA (N - 1) : 45 717 841

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes de l'exercice 20 958 034 20 941 445

AF = 35 063 347 XB (N - 1) : 24 776 396

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks + Var. Créances + Var. Dettes circulantes

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	3 666 262
(BD) Matières premières	5 847 450	ou	
(BE) En-cours	455 534	ou	
(BF) Produits fabriqués		ou	1 379 372
(A) Variation globale nette des stocks	1 257 350	ou	

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)
(suite)**

Variation des créances: N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BA) Actif circulant HAO		
(BH) Fournisseurs, avances versées		
(BI) Clients	2 358 929	147 053
(BJ) Autres créances	7 231 982	
(BU) Ecarts de conversion - Actif		
(B) Variation globale nette des créances	9 443 858	

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources Augmentation (+)
(D I) Clients, avances reçues	4 084 234	
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	3 030 784	
(DK) Dettes fiscales	12 810 773	
(DL) Dettes sociales		
(DM) Autres dettes		
(DN) Risques provisionnés		5 539 125
(DU) Ecarts de conversion - Passif		
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	14 386 666	

VARIATION DE B.F.E. = (A) + (B) + (C)	XC	25 087 874	ou	
--	----	------------	----	--

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Excédent brut d'exploitation	71 161 494	63 975 381
- Var du BFE (- si emplois; + si ressources)(+ou-)	-25 087 874	22 221 747
- Production immobilisée		
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION XD	46 073 620	86 197 128

TAFIRE 2

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

2ème PARTIE :

Réf.		31 décembre 2016		31 décembre 2015
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)		//////////	
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	20 213 544	529 205	-38 116 265
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	1 043 000	10000	-16 700
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	21 256 544	539 205	-38 132 965
FG	II. VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	25 087 874		22 221 747
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	46 344 418	539 205	-15 911 218
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F, H.A.O.)			
	Plus-values à réinvestir			
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS			
	Remboursement (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	45 805 213		-15 911 218

2ème PARTIE (suite)

Ref		31 décembre 2016		31 décembre 2015
		Emplois	Ressources	(E -;R +)
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois)/C.A.F.G. (ressources)	20 958 034	56 021 381	24 776 396
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	//////////		
FN	Subventions d'investissement	//////////		
FP	Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)		//////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts	4 970 925		-5 540 754
FR	Autres dettes financières	3 324 451	691 946	-164 605
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	29 253 411	56 713 327	19 071 037
FT	D- EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)	18 345 296		3 159 820
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
	Trésorerie nette			
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	- 31 318 713		- 12 973 417
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-12 973 417		-16 133 237
FW	Variation Trésorerie : (+ si emplois ; - si ressources)		18 345 296	- 3 159 820

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement			6 742 578
Variation du B.F. global		25 087 874	
Variation de la trésorerie			18 345 296
TOTAL		25 087 874	25 087 874

ETAT ANNEXE

NOTE SUR LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (S.A.B.C.) ont été établis conformément au droit comptable OHADA.

I - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est l'ensemble des entreprises dont les comptes annuels sont pris en compte pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Le groupe SABC Cameroun est constitué des sociétés suivantes SABC (Sté mère), SEMC, SOCAVER, SIAC et SOEGUIBE. La société SATC est en veille, valeur non significative ; raison pour laquelle elle n'a pas été incluse dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

I.I - Pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts est la quote-part des droits financiers de l'entreprise consolidante dans chacune des autres entreprises ; c'est la part de capital de l'entreprise dominée détenue par l'entreprise dominante.

- SEMC (Cameroun)	56,84%
- SOCAVER (Cameroun)	52,93%
- SIAC (Cameroun)	100%
- SOEGUIBE (Guinée Equatoriale)	55%

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part revenant aux tiers actionnaires dans la situation nette et les résultats des sociétés consolidées.

II - Méthode de présentation appliquée par l'entreprise pour le cas spécifique de l'exercice 2016 :

Les paragraphes ci-après résument les principales méthodes et règles comptables adoptées.

1 – Immobilisations incorporelles

1.1. – Etudes préalables aux investissements et amortissements

Elles se définissent comme les études générales commandées à des fournisseurs, et qui ne sont pas spécifiques à des investissements particuliers devant être réalisés.

Elles sont amorties sur cinq ans. La dotation annuelle aux amortissements est défalquée du montant brut, comme le prévoit le plan comptable OHADA.

1.2. – Logiciel informatique

Il s'agit des droits de licence acquis pour l'utilisation des logiciels de gestion intégré « M3 » et « Optimaint ».

1.3. – Fonds de commerce

Il s'agit du fonds de commerce évalué lors de la fusion absorption d'International Brasseries en 1993.

2 – Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition majorée des frais d'approche.

Elles sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire dans les limites admises par le Code Général des Impôts. Les taux pratiqués sont les suivants :

* Bâtiments industriels, commerciaux et sociaux :	5 %
* Constructions légères et de chantier :	20 %
* Maisons d'habitation :	5 %
* Voies de transport, routes :	10 %
* Clôtures :	5 %
* Agencements et aménagements :	10 %
* Véhicules de tourisme :	25 %
* Camions, fourgons, pick-up :	33 %
* Tracteurs, remorques :	20 %
* Vélomoteurs :	25 %
* Chariots élévateurs :	20 %
* Matériel de manutention, palettes :	20 %
* Matériel d'usine :	10 %
* Fours :	20 %
* Presses lourdes :	10 %
* Autres matériels et outillages, matériel de laboratoire, matériel de publicité :	20 %
* Matériel et mobilier de bureau :	10 %
* Matériel et mobilier de logement :	10 %
* Matériel de reprographie :	33 %
* Matériel informatique, gros et petits ordinateurs :	25 %

Suite à un test de dépréciation, nous considérons que la valeur des immobilisations de SOEGUIBE est nulle. En conséquence, ces immobilisations, à hauteur de FCFA 10,4 milliards, ont été déduites des réserves consolidées.

3 – Autres valeurs immobilisées

3.1. – *Emprunts obligataires*

Néant.

3.2. – *Prêts et créances à long et moyen terme*

Néant.

3.3. – *Titres*

Les titres détenus par les différentes entités sont constitués essentiellement de participations dans les sociétés dont la gestion appartient au Groupe.

Les titres sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, en Francs CFA.

Les titres se détaillent principalement ainsi qu'il suit :

Entités dont les titres sont détenus	Dernière année d'acquisition	Nombre de titres acquis	Valeur titres détenus	Nombre de titres total détenus	Pourcentage de détention
SEMC	2014		570 100 000	109 518	56,84%
SOEGUIBE	2004		385 000 000	38 500	55%
SOCAVER	2014		1 499 585 386	240 962	52,93%
SIAC	2016	95 388	13 321 957 128	243 759	100%
FINADEI	2009		781 160 000	42 000	

Au cours de l'année 2016, le groupe a acquis 95 388 actions de la société SIAC portant ainsi son pourcentage de détention de 60,87% à 100%.

Par ailleurs, les 30 300 actions de la société SIBRACA détenues au 31 décembre 2015 ont été annulées le 01^{er} avril 2016 suite à la fusion absorption de cette dernière par SABC.

4 – Stocks

4.1. – Matières premières, consommables, carburants et lubrifiants

Les matières premières, consommables, carburants et lubrifiants sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré majoré des frais accessoires (transport, douane, assurance, contrôle SGS, frais des transitaires).

Les matières premières obsolètes font l'objet d'une provision à 100 % de leur valeur en stock. Les matières premières et consommables en stock font l'objet d'une provision calculée en fonction du taux de couverture des consommations selon le barème suivant :

- * couverture de MPC comprise entre 12 et 24 mois : provision de 25%
- * couverture de MPC comprise entre 24 et 36 mois : provision de 50%
- * couverture de MPC comprise entre 36 et 48 mois : provision de 75%
- * couverture de MPC comprise entre 48 et 60 mois : provision de 90%
- * couverture de MPC supérieure à 60 mois : provision de 100%

Il est à noter que les stocks stratégiques ou de sécurité ne sont pas pris en compte dans le calcul de cette provision.

Un ajustement à la hausse de la valeur des stocks à hauteur de F CFA 545 477 631 sur un total de FCFA 31 936 792 891 a été comptabilisé suite à une correction du prix unitaire moyen pondéré des Matières Premières et Consommables achetées.

4.2. – Pièces de rechange

Les pièces de rechange sont valorisées également au coût d'achat moyen pondéré. Les pièces dites de sécurité (pièces qui sont achetées en même temps que le matériel, ou pièces dont le prix unitaire est au moins égal à 500 000 FCFA) sont immobilisées avec la machine à laquelle elles se rapportent.

Les provisions sont déterminées en fonction de l'ancienneté de chaque article.

Depuis le 31 décembre 2012, le provisionnement des pièces de rechange suit une règle édictée par le Groupe. Cette règle se veut plus en adéquation avec notre gestion des pièces, et se présente comme suit :

* article non mouvementé depuis moins de 2 ans :	provision de 0%
* article non mouvementé entre 2 ans et 3 ans :	provision de 20%
* article non mouvementé entre 3 ans et 4 ans :	provision de 50%
* article non mouvementé entre quatre ans et cinq ans :	provision de 80%
* article non mouvementé depuis plus de 5 ans :	provision de 100%

Ne pouvant pas distinguer les pièces non mouvementées entre quatre et cinq ans en raison de la mise en place de M3 en 2009, il a été décidé de provisionner à 100% les pièces non mouvementées depuis plus de 3 ans.

La provision de dépréciation au 31 décembre 2016 a été calculée selon la règle énoncée ci-dessus.

4.3. – Emballages

Les emballages, réutilisables et non identifiables (bouteilles en verre et casiers) sont valorisés au prix de vente à la clientèle (prix de consignation), sauf lorsqu'ils sont neufs et qu'ils n'ont pas été injectés au moins une fois dans le circuit de production et de distribution. Dans ce cas, ils sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Des provisions sont constituées pour couvrir :

- les emballages déclarés non utilisables (hors normes),
- les emballages déterminés en excédent de stock,
- les emballages non encore triés mais dont une partie sera déclarée non utilisable au moment de la fabrication (bouteilles ébréchées sur parcs),
- l'écart entre le coût d'achat moyen pondéré et le prix de consignation pour les emballages neufs.

4.4. – Autres stocks

Les stocks d'articles publicitaires, des vêtements de travail et équipement de protection individuelle, de fournitures de bureau et imprimés sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Des provisions sont constituées pour couvrir les stocks non utilisables lorsqu'ils ne sont pas encore détruits.

4.5. – Produits finis et produits en cours de fabrication

Les stocks de produits finis et de produits en cours de fabrication sont valorisés au prix de revient déterminé à la fin de l'exercice. Ce prix de revient contient les coûts directs de production hors les frais généraux qui ne sont pas liés à la production.

En principe, il n'y a pas de provision sur les produits finis. Les produits défectueux sont détruits au fur et à mesure de leur constat.

5 – Créances

5.1. – Clients

Les créances clients sont libellées en Francs CFA, notre clientèle se trouvant exclusivement dans la zone CEMAC (Cameroun, Tchad, Centrafrique, Guinée Equatoriale).

L'encaissement des créances s'effectue en espèces ou par chèques.

Les différents risques couverts par des provisions sont les suivants :

- créance devenue douteuse par cessation ou diminution d'activité ou décès du client.
- position de compte débitrice des intermédiaires Transporteurs / Livreurs.
- dépassement occasionnel de l'autorisation de découvert.
- risque global sur les clients Concessionnaires et les clients à l'exportation qui n'ont pas fournis de cautions bancaires.

5.2. – Autres créances

Les autres créances se composent de sept grands groupes :

- les charges transférées à des Tiers autres que les Sociétés du Groupe,
- les ventes occasionnelles de biens à des Tiers,
- les avaries et sinistres mis à la charge de Tiers ou des Assureurs,
- les dossiers d'accidents du travail déposés auprès des organismes nationaux compétents,
- les avances au Personnel,
- les impôts et taxes,
- Les comptes courants des sociétés du groupe.

Les provisions nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'insolvabilité. En ce qui concerne les accidents du travail, les dossiers déposés auprès des organismes nationaux compétents de plus de deux ans sont provisionnés à 100%.

6 – Valeurs disponibles

Les avoirs en banques sont exprimés en Francs CFA, pour les comptes ouverts dans la sous-région, et en Euros, pour les comptes ouverts en France. Il n'y a pas d'écart de change dans les comptes.

7 – Capital social, primes d'émission et de fusion, réserve légale et réserve générale, report à nouveau

Les mouvements sur ces postes sont issus des décisions de l'Assemblée Générale.

8 – Réévaluation légale des immobilisations

La loi de finance 2010 et la circulaire d'application ont précisé les modalités de la réévaluation légale de toutes les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2010, à l'exception des immobilisations financières et des matériels complètement amortis autres que les bâtiments et les constructions.

Dans ce cadre la réévaluation avait été faite en 2011 et avait entraîné un écart de réévaluation légale de FCFA 46 282 millions comptabilisé en capitaux propres. Cette somme a été transférée au capital social avant le 31 décembre 2014.

9 – Provision spéciale de réévaluation

Elle est issue de la réévaluation légale des immobilisations au 30 juin 1985. La condition fiscale de règlement d'un impôt de 2 %, au lieu de l'impôt sur les sociétés à 38,5 % sur la plus-value réalisée, était de réinvestir un montant équivalent à la plus-value en biens durables dans les cinq années suivantes. Ce qui a été fait par SABC.

Le droit à transfert de cette provision spéciale de réévaluation en réserve générale est obtenu en même temps que la comptabilisation des amortissements sur les biens acquis dans le cadre du réemploi, eux-mêmes traités comme fiscalement non déductibles de l'I.S. Cette provision a été transférée en Réserves Générales sur décision de l'A.G.O. du 20 mars 2007.

10 – Provisions pour charges et pertes

Les charges, pertes et risques couverts par des provisions sont les suivants :

- les litiges avec des Tiers :
 - lorsqu'une condamnation est prononcée à l'encontre d'une entité, la provision constituée est de 100% du montant accordé au Tiers par le Juge,
 - lorsqu'aucun jugement n'a encore eu lieu, la provision représente 10% du montant réclamé par le Tiers,
- les risques industriels,
- les risques de pertes de production,
- le renouvellement du matériel : la dévaluation du Franc CFA qui est intervenue le 12 janvier 1994 n'a pas donné lieu à une réévaluation des immobilisations. Cette provision est destinée à couvrir l'insuffisance des amortissements, constitués sur les valeurs historiques d'achats, en vue du renouvellement à terme du matériel,
- les indemnités de départ à la retraite : elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment du départ à la retraite sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques à retenir sur l'indemnité de départ à la retraite qui est prise en charge à 50% par la société,
- les indemnités pour complément décès : Elles représentent les écarts de coûts d'indemnisation du personnel qui décèdera avant la fin de carrière par rapport aux coûts de départ à la retraite qui lui aurait été versé en fin de carrière,
- les primes d'ancienneté et les primes de médailles du travail : Elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment de la date anniversaire de l'ancienneté ou du droit à la prime pour médaille sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an,
- la prime sur objectifs : une prime sur objectifs est versée à tout le personnel, hors Cadres dirigeants. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable qui est fonction des résultats favorables obtenus par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Cette prime, qui est calculée et versée au moment de l'arrêté des comptes, est provisionnée dans les comptes de l'exercice concerné.

11 – Dettes à court terme

11.1. – Fournisseurs

Les dettes envers les fournisseurs locaux sont libellées en FCFA.

Les importations de matières, de pièces de rechange, d'investissements et autres articles stockés sont facturées en Euros. Ces factures sont comptabilisées en FCFA après application de la parité fixe Euro/ FCFA.

Les quelques prestations étrangères facturées en devises autres que l'Euro sont comptabilisées en FCFA après conversion au cours du jour de la devise à la date de l'enregistrement.

Les factures à recevoir sont comptabilisées en FCFA après conversion au cours de la devise à la date d'arrêté des comptes.

11.2. – Autres dettes à payer

La même règle relative aux fournisseurs est appliquée aux autres dettes à payer.

11.3. – Impôts à payer

Ils sont principalement constitués de :

- Impôt sur les sociétés : pour le solde d'impôt à payer au 15 mars de l'année suivante, après déduction des acomptes mensuels versés correspondant à 2,2 % du chiffre d'affaires hors taxes. En application de la loi de finance de 2015, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 33%.
- TVA (19,25 %), Droit d'accises (25 %) et prélèvements sur achats (2 %) à payer le 15 janvier de l'année suivante pour les taxes collectées du mois de décembre.

12 – Situation fiscale

Différents contrôles sont en cours dans les différentes sociétés du Groupe. Une provision représentant notre meilleure estimation du risque fiscal a été comptabilisée à hauteur de FCFA 2,7 milliards.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU
BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

1. Capitaux propres

	31/12/2016	31/12/2015
	<u>KFCFA</u>	<u>KFCFA</u>
Capital social	57 363 630	57 363 630
Primes et réserves SABC	58 564 217	59 270 245
Report à nouveau	0	485 347
Réserves consolidées	20 496 982	25 546 435
Résultat de l'exercice (Part du groupe)	18 458 856	15 599 843
Total Capitaux propres (Part du groupe) (A)	154 883 686	158 265 500
	=====	=====
Intérêts minoritaires	8 786 037	9 978 700
Résultat de l'exercice (Part des minoritaires)	1 160 547	1 180 604
Total Capitaux propres (Part des minoritaires) (B)	9 946 585	11 159 304
	=====	=====
Capitaux propres :	(A) + (B) 164 830 271	169 424 804
	=====	=====

2. Chiffre d'affaires

	31/12/2016	31/12/2015
	<u>KFCFA</u>	<u>KFCFA</u>
Production vendue	342 854 026	345 811 619
Vente de Marchandises	17 910 775	17 635 895
Total	360 764 801	363 447 514
	=====	=====